



Direction Générale des Services

Direction de l'Economie et de l'Emploi

DEE - Pôle retour à l'emploi

Affaire suivie par : MJ Leplus

Poste:

2014-CG-4-4435

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 11 juillet 2014

POLITIQUE A07 ACCOMPAGNER LE RETOUR ! L'EMPLOI DES YVELINOIS

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION
SUBVENTIONS 2014 DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS,
COLLECTIVITÉS LOCALES ET ENTREPRISES D'INSERTION**

Code	A0703			
Secteur	Insertion professionnelle des Brsa			
Programme (1)	Aide à l'accompagnement socioprofessionnel			
Données financières	Investissement			Fonctionnement
Enveloppe de financement	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Montant actualisé				1 370 900 €
Montant déjà engagé				294 100 €
Montant disponible				1 076 800 €
Montant réservé pour ce rapport 2014 (80%)				1 019 200 €
Montant réservé pour ce rapport 2015 (20%)				254 800 €

Code	A0703			
Secteur	Insertion professionnelle des Brsa			
Programme (2)	Actions de mise en situation professionnelle			
Données financières	Investissement			Fonctionnement
Enveloppe de financement	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Montant actualisé				1 556 510 €
Montant déjà engagé				1 113 445 €
Montant disponible				443 065 €
Montant réservé pour ce rapport 2014 (80%)				180 000 €
Montant réservé pour ce rapport 2015 (20%)				45 000 €

Code	A0704			
Secteur	Création d'entreprise			
Programme (3)	Aide à l'accompagnement à la création d'entreprises et prestations liées au retour à l'emploi			
Données financières	Investissement			Fonctionnement
Enveloppe de financement	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Montant actualisé				281 720 €
Montant déjà engagé				50 800 €
Montant disponible				230 920 €
Montant réservé pour ce rapport 2014 (80%)				225 376 €
Montant réservé pour ce rapport 2015 (20%)				56 344 €

Code	A0704			
Secteur	Création d'entreprise			
Programme	Soutien aux structures d'insertion professionnelle			
Données financières	Investissement			Fonctionnement
Enveloppe de financement	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Montant actualisé				76 000 €
Montant déjà engagé				0 €
Montant disponible				76 000 €
Montant réservé pour ce rapport 2014 (80%)				30 400 €
Montant réservé pour ce rapport 2015 (20%)				7 600 €

Le Département des Yvelines, chef de file de la politique d'insertion, a fait de l'accès à l'emploi la clé de voûte de son programme départemental d'insertion, d'un montant de 8 443 246 € pour 2014.

Une réflexion est actuellement engagée par le Département afin de donner une impulsion nouvelle à la mise en activité des bénéficiaires du RSA en situation d'accéder à l'emploi. Le Conseil Général sera saisi à l'automne des résultats de cette réflexion et de propositions d'actions pour une mise en œuvre dès 2015.

Pour l'année en cours, il est proposé de reconduire le soutien financier aux structures portant des actions de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans les mêmes termes qu'en 2013, soit :

- 8 actions d'accompagnement socioprofessionnel,
- 3 actions de mise en situation professionnelle,
- 5 actions d'aide à la création d'activité.

Le soutien financier de 4 nouvelles actions est également proposé pour 2014 :

- une action d'accompagnement professionnel porté par le service emploi de la commune de La Celle St Cloud, pour un montant de 7 000 €,
- une action d'aide à la création d'entreprise porté par la chambre des Métiers et de l'artisanat, pour un montant de 26 320 €,
- deux actions portées par la boutique de gestion BGE Yvelines et par Défi Insertion, au titre d'un soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique, pour des montants respectivement de 30 000 € et 8 000 €.

Au total, ces subventions 2014 représentent une participation du Département s'élevant à 1 818 720 € pour le financement de 20 actions en faveur des bénéficiaires du RSA.

Les subventions accordées au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) emploi-formation permettent de financer des actions destinées à répondre aux besoins de chaque bénéficiaire du RSA en permettant d'améliorer leur employabilité dans l'objectif du retour à l'emploi.

Les subventions sont accordées à différentes associations et collectivités locales qui mettent en œuvre ces actions d'accompagnement sur l'ensemble du département.

Le Conseil général fixe à chaque partenaire des objectifs qui portent à la fois sur des éléments quantitatifs (nombre de bénéficiaires du RSA bénéficiant d'un accompagnement) et des éléments qualitatifs (notamment les résultats en matière de retour à l'emploi, d'entrée en formation, de création d'entreprise ou de parcours de mobilisation vers l'emploi pour les personnes les plus éloignées de l'emploi).

L'évaluation des résultats est prise en compte dans le niveau de la subvention accordée.

Le versement du solde (soit 20% de la subvention) est lié à l'atteinte des résultats.

Le tableau ci-après précise les bénéficiaires proposés, les programmes concernés, les montants attribués en 2013 et proposés pour 2014, les nombres de bénéficiaires en 2013 et des descriptifs des actions avec des estimations des nombres de bénéficiaires pour 2014.

Ces actions sont détaillées en annexe.

Je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

ANNEXE AU RAPPORT

1. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL.

1.1 Les espaces d'insertion

L'espace d'insertion est une réponse adaptée à un public durablement éloigné de l'emploi mais en capacité à moyen terme d'acquérir une autonomie sociale ou de retourner vers l'emploi.

Il met en œuvre un accompagnement individualisé du bénéficiaire du RSA, en vue d'une insertion socioprofessionnelle par :

- un diagnostic individualisé des freins à l'insertion/emploi,
- des actions destinées à lever les freins identifiés par mise en relation avec les opérateurs locaux,
- une participation à des ateliers thématiques à contenu social (photos, sport, mosaïque) ou pré professionnel (préparation aux entretiens de recrutement, Techniques de Recherche Emploi...).

L'orientation vers l'espace d'insertion se fait sur prescription du référent unique.

Cinq des neuf Territoires d'Action Sociale sont actuellement pourvus d'espaces d'insertion, portés par trois associations.

Une réflexion est conduite pour harmoniser le cadre d'intervention et assurer une couverture départementale dans le cadre du PDI.

1. Association « Mode d'Emploi » : Territoire d'Action Sociale de Saint Germain

Intitulé de l'action : Espace Insertion de Saint-Germain.

Descriptif synthétique de l'action : cette action associe un accompagnement individuel renforcé et la participation à un ou plusieurs ateliers collectifs. Cinq ateliers sont axés sur la dynamique personnelle et cinq sur l'insertion professionnelle.

Bilan de l'action en 2013 : 130 personnes ont été accompagnées (conforme à la convention). Bien qu'aucun objectif de sorties emploi/formation n'ait été fixé, 45% des personnes ayant quitté l'action étaient en situation d'insertion professionnelle (formation ou emploi).

Objectifs de l'action en 2014 : reconduction de l'action avec maintien de la capacité d'accueil de la structure (130 bénéficiaires du RSA).

Montant total de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
214 100 euros	208 000 euros

2. Association « Mode d'Emploi » : Territoire d'Action Sociale de Seine et Mauldre

Intitulé de l'action : Espace d'Insertion et Evolution Professionnelle des Mureaux.

Descriptif synthétique de l'action : cette action assure un accompagnement individuel renforcé et la participation à des ateliers thématique collectifs ; sur ce territoire, 2 actions sont identifiées à travers un espace insertion sociale et un espace emploi/formation.

Bilan de l'action en 2013 : 115 bénéficiaires du RSA ont été accompagnées au cours de l'année 2013. Sur les personnes sorties de l'espace d'insertion, 58% ont accédé à un emploi ou une formation.

Objectifs de l'action en 2014 : reconduction de l'action avec maintien de la capacité d'accueil de la structure (110 bénéficiaires du RSA dont 60 en parcours emploi/formation).

Montant total de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
---------------------------	---

184 000 euros	176 000 euros
---------------	---------------

3. Association « Agir Combattre Réunir » (ACR) : Territoire d'Action Sociale de Val de Seine et Oise

Intitulé de l'action : Atelier d'Insertion.

Descriptif synthétique de l'action : cette action associe un accompagnement individuel renforcé et la participation à un ou plusieurs ateliers collectifs thématiques. Huit ateliers sont axés sur la dynamique personnelle et cinq sur l'insertion socioprofessionnelle.

Bilan de l'action en 2013 : 145 personnes dont 125 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés durant l'année (supérieur à la convention). Bien qu'aucun objectif de sorties emploi/formation n'ait été fixé, 45% des personnes ayant quitté l'atelier d'insertion ont accédé à un emploi ou une formation.

Objectifs de l'action en 2014 : reconduction de l'action avec une capacité d'accueil de la structure fixée à 130 bénéficiaires du RSA.

Montant total de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
209 088 euros	182 500 euros

4. Association « Agir Combattre Réunir » (ACR) : Territoire d'Action Sociale de Ville Nouvelle

Intitulé de l'action : Espace Social de Citoyenneté et d'Insertion.

Descriptif synthétique de l'action : cet Espace d'Insertion a été mis en place en 2005 en partenariat étroit avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) ; il articule ses interventions autour de trois modules : un module santé et savoir être (5 ateliers), un module citoyenneté et savoir être (3 ateliers) et un module rencontre avec le monde du travail (3 ateliers) en articulation avec un accompagnement social individualisé.

Bilan de l'action en 2013 : 115 personnes ont été accompagnées, dont 84 bénéficiaires du RSA (10% en-deçà de l'objectif de la convention). Bien qu'aucun objectif de sorties emploi/formation n'ait été fixé, 28% des personnes sorties ont accédé à un emploi ou une formation.

Objectifs de l'action en 2014 : reconduction de l'action avec maintien de la capacité d'accueil de la structure (95 bénéficiaires du RSA).

Montant total de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
270 534 euros	152 000 euros

5. Association d'Insertion et de Formation du 92 (AIF 92) : Territoire d'Action Sociale de Méandres de la Seine

Intitulé de l'action : Espace Permanent d'Insertion (EPI).

Descriptif synthétique de l'action : cet espace a pour objectif l'accompagnement socioprofessionnel des personnes afin de favoriser la réalisation d'un projet de vie par rapport au projet professionnel. Il associe donc un travail sur les freins à l'emploi (axe social) et un accompagnement vers l'emploi avec une passerelle entre ces deux thématiques.

Bilan de l'action en 2013 : 147 personnes ont été accompagnées ; 113 sont sorties et parmi elles 34 ont accédé à l'emploi ou à la formation (soit 49%) dans le module « insertion professionnelle » et 17 dans le module « remobilisation et développement personnel », soit 39%.

En moyenne, 45% des personnes sorties de l'accompagnement d'AIF 92 ont accédé à l'emploi ou une formation.

Objectifs de l'action en 2014 : reconduction de l'action (130 bénéficiaires du RSA).

Montant total de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
262 500 euros	262 500 euros

Pour chacune de ces actions, le versement de la subvention s'effectuera à hauteur de 80%, dès la signature de la convention et le solde de 20%, à la fin de l'action sur présentation des résultats obtenus, conformément à l'article 7 de la convention type annexée à la délibération, qui fixe les objectifs du nombre de personnes accueillies.

1.2 Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la CASQY

Un poste de référent unique porté par un PLIE est financé au titre du PDI.

Il s'agit d'un référent affecté au PLIE de Saint Quentin en Yvelines. A titre exceptionnel dans l'attente de la nouvelle période FSE 2014-2020, un avenant à la convention 2011-2013 a prolongé d'un an ce financement (délibération CG du 14 février 2014).

1.3 Les autres actions d'accompagnement menées par des associations ou des collectivités.

- 1. Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine (CA2RS) :** accompagnement renforcé vers l'emploi

Intitulé de l'action : Agir pour l'emploi des adultes, accompagnement renforcé en recherche d'emploi ou de formation.

Description synthétique de l'action : cette action vise à accueillir et accompagner dans 7 lieux d'accueil pour 12 communes du territoire de l'agglomération, les demandeurs d'emploi (dont des bénéficiaires du RSA).

Elle comporte 2 axes :

- accueil et accompagnement de 1 500 demandeurs d'emploi,
- actions d'accompagnement individuel et renforcé vers l'emploi pour 300 bénéficiaires du RSA.

Public ciblé : 300 personnes bénéficiaires du RSA (à la charge du Département).

Secteur géographique de l'action : Territoire Val de Seine et Oise.

Bilan de l'action en 2013 : 465 BRSA ont été suivis en 2013. Le taux de sortie est de 37 % (25% pour les retours à l'emploi et 12% pour l'accès à la formation).

Objectifs de l'action en 2014 : accompagnement de 350 bénéficiaires du RSA la charge du Département, avec un objectif de sortie en emploi ou formation fixé à 30%.

Proposition à hauteur de 198 000 euros

Montant global de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
877 800 euros	198 000 €

2. Association « Agir Combattre Réunir » (ACR) : Guidance des bénéficiaires du RSA

Intitulé de l'action : Guidance des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Description synthétique de l'action : l'association propose un accompagnement global et renforcé, vers le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA résidant dans la commune de Conflans-Sainte-Honorine. L'action

se décline en trois phases : diagnostic, suivi actif hebdomadaire avec un chargé d'insertion, orientation vers des actions ou emplois adaptés tout en maintenant un accompagnement au cours des premières semaines en entreprise si nécessaire. L'accompagnement dure de 4 à 6 mois.

Public ciblé : 80 à 100 bénéficiaires du RSA.

Secteur géographique de l'action : villes de Conflans-Sainte-Honorine et Poissy.

Bilan de l'action en 2013 : 136 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés, 36 ont accédé à un emploi, 16 à une formation. Le taux de sortie à l'emploi formation est de 38 %.

Objectifs de l'action en 2014 : accompagnement de 110 personnes bénéficiaires du RSA pour un taux de sorties emploi formation attendu de 30% dont 10 personnes habitant le Territoire Val-de-Seine-et-Oise en dehors de Conflans-Sainte-Honorine, (notamment sur la ville de Poissy).

Proposition à hauteur de 57 000 euros.

Montant global de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
81 000 euros	57 000 euros

3. Commune de la Celle-Saint-Cloud

Intitulé de l'action : Service Dynamique Emploi

Description synthétique de l'action : La Celle-Saint-Cloud propose à ses habitants un service d'accompagnement individualisé axé sur la recherche d'emploi et la levée des freins à l'insertion professionnelle. Cette action s'adresse à 60 personnes dont 50% de bénéficiaires du RSA.

Public ciblé : 30 personnes bénéficiaires du RSA habitant La-Celle-Saint-Cloud et Bougival.

Secteur géographique de l'action : Territoire de Saint-Germain.

Bilan de l'action en 2013 : 17 nouvelles entrées en 2013.

56 sorties dont 54 % en emploi-formation.

Objectifs de l'action en 2014 : accompagnement de 30 bénéficiaires du RSA avec un taux de retour à l'emploi ou à la formation de 30%.

Proposition à hauteur de 7 000 euros.

Montant global de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
26 100 euros	7 000 euros

4. Association « ENVOL 78 » :

Intitulé de l'action : Mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour les femmes bénéficiaires du RSA.

Description synthétique de l'action : l'association ENVOL propose à des femmes en recherche d'emploi un accompagnement pour construire un projet professionnel réaliste dans le cadre d'un parcours intensif d'une durée moyenne de 3 à 4 mois.

Bilan de l'action en 2013 : 7 femmes en recherche d'emploi au RSA dont 3 ont retrouvé un emploi.

Public ciblé : un groupe de 6 femmes bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ayant besoin d'un accompagnement renforcé, intensif dans le cadre d'un parcours de 3 mois.

Secteur géographique de l'action : Territoire Grand Versailles.

Objectifs de l'action en 2014 : parcours de coaching pour 12 femmes bénéficiaires du RSA sur la totalité du département.

Proposition à hauteur de 11 000 euros.

Montant global de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
24 000 euros	11 000 euros

5. Association « Voiture & Co »

Intitulé de l'action : l'action « Bougez vers l'emploi » est une plateforme de services destinée à résoudre les freins à la mobilité des personnes en difficulté de retour à l'emploi.

Description synthétique de l'action : Accueil des demandeurs d'emploi pour un diagnostic mobilité, ateliers de sensibilisation, mise à disposition à tarif modique de véhicules 2 roues et 4 roues. Accompagnement à l'autonomisation dans le cas de location de voiture (limité à 3 mois).

Bilan de l'action 2013 : 80 bénéficiaires du RSA accueillis et accompagnés. Les 12 voitures sont en location ainsi que les scooters.

Public cible : 125 bénéficiaires du RSA, en projet de retour à l'emploi ou ayant des difficultés de mobilité dans le cadre d'une embauche.

Secteur géographique de l'action : Territoire de la Ville Nouvelle et extension vers Les Mureaux (en projet fin 2014 : la CAMY, la CCPY, CC pays houdanais).

Objectifs de l'action en 2014 : 350 BRSA accueillis prévus sur l'ensemble des antennes et sites de l'association sur le département.

Proposition à hauteur de 20 000 euros.

Montant global de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
292 921,50 euros	20 000 euros

Pour chacune de ces actions, le versement de la subvention s'effectuera à hauteur de 80%, dès la signature de la convention et le solde de 20%, à la fin de l'action sur présentation des résultats obtenus, conformément à l'article 7 de la convention type annexée à la délibération.

2. LES ACTIONS DE MISE EN EMPLOI

2.1 Les Chantiers d'Insertion

Les Chantiers d'Insertion sont régis par l'article L 322-4 16-8 du Code du Travail et s'inscrivent dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ils sont complémentaires aux actions financées dans le cadre du PDI vie sociale, qui s'adressent à des bénéficiaires en plus grande difficulté, qui ne peuvent pas s'inscrire dans une activité salariée régulière.

14 Chantiers d'Insertion sont cofinancés par le Département pour 179 places dont 121 dédiées à des Bénéficiaires du RSA.

Répartition des Chantiers d'Insertion financés par le Conseil général, par domaine d'activité :

DOMAINES D'ACTIVITE	Nombre de Chantiers d'Insertion	Nombre de places	Nombre de places de
---------------------	---------------------------------	------------------	---------------------

			Bénéficiaires du RSA
Production maraîchère ou jardinage	3	45	28
Ressourcerie (récupération et remise en état, vente)	4	53	31
Espaces verts, petite maçonnerie	4	45	32
Informatique	2	24	20
Restauration	1	12	10
Total	14	179	121

En 2013, les résultats réalisés sont globalement atteints en terme de sorties dynamiques mais inférieurs pour l'accès à l'emploi durable : respectivement 58 % pour les sorties dynamiques pour un objectif fixé à 60% et 14% pour l'accès à l'emploi durable pour un objectif de 25%. 70 bénéficiaires du RSA ont ainsi eu accès à un emploi ou à une formation. Ces chiffres sont largement expliqués par le contexte économique très défavorable aux publics éloignés de l'emploi ou les difficultés sociales auxquelles sont confrontés les bénéficiaires du RSA dont le Conseil général et Pôle emploi assurent l'accompagnement. C'est la raison pour laquelle les structures sont également évaluées (à hauteur de 30%) sur la réalisation de suites de parcours dans les domaines santé/social.

Ce rapport concerne le chantier d'insertion « Mess du Cercle des Officiers », porté par l'association SAINT GERMAIN EMPLOI SERVICES qui ne fait pas l'objet d'une convention triennale. 12 autres Chantiers d'Insertion sont par ailleurs financés en 2014 par avenant conformément au cadre conventionnel (cf. rapport CP 14 mars 2014).

1. Association « SAINT GERMAIN EMPLOI SERVICES » (SGES) : Chantier « Cercle Mess des Officiers »

Intitulé de l'action : Chantier d'Insertion « Cercle Mess des Officiers ».

Description synthétique de l'action : l'activité principale de ce chantier s'appuie sur les métiers de la restauration et du service dans le cadre du Cercle Mess des Officiers du Camp des Loges.

Secteur géographique de l'action : Saint-Germain-en-Laye.

Bilan de l'action en 2013 : le taux de retour à l'emploi durable s'élève à 23 % et celui des sorties dynamiques à 54 %.

Objectifs de l'action en 2014 : l'action est reconduite sur la base de 12 places réservées à des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'une convention annuelle.

Proposition à hauteur de 45 000 euros.

Montant total de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
277 933 euros	45 000 euros

2.2 Les Associations Intermédiaires.

Ces structures font l'objet d'un financement annuel dans le cadre d'un dispositif spécifique d'appui aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), qui prévoit un financement de 450 € par bénéficiaires du RSA accompagné par chaque structure (cf. rapport CP du 4 avril 2014). Le dispositif fait l'objet d'une convention pluriannuelle et ne figure pas dans le présent rapport. Les associations intermédiaires ont un objectif de taux de sortie dynamique de 50%.

2.3 Les Entreprises d'Insertion.

Ce dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique n'est en principe pas financé dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, mais compte-tenu du manque de structure d'accueil sur le territoire du Mantois, deux d'entre elles sont financées pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Les Entreprises d'Insertion sont des employeurs qui réalisent et vendent des produits et des services, sur la base d'un projet économique viable et de ressources provenant majoritairement de l'activité commerciale, tout en ayant un certain nombre de postes destinés à la réinsertion. Fondant le parcours d'insertion socioprofessionnelle sur une expérience allant jusqu'à deux ans en situation réelle de travail, à temps plein, elles sont considérées, au sein des SIAE, comme la dernière étape avant l'accès à l'emploi durable.

1. L'Entreprise d'Insertion « VAL SERVICES »

Intitulé de l'action : action collective d'insertion au profit d'anciens bénéficiaires des minima sociaux.

Description synthétique de l'action : Val Services, régie de quartier et Entreprise d'Insertion, propose une activité d'insertion par l'économique avec comme support le nettoyage des espaces extérieurs du Val Fourré et l'entretien des espaces verts. Cette activité est soutenue par une action d'accompagnement social et professionnel renforcé.

Val Services est conventionné dans ce cadre pour 27 postes par la DIRECCTE. Sur ces postes, elle s'engage à accueillir 15 bénéficiaires du RSA durant l'année.

Secteur géographique de l'action : quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie.

Bilan de l'action en 2013 : l'entreprise a accueilli 19 salariés bénéficiaires du RSA (supérieur à la convention) ; les sorties en emploi sont égales à 20 %, inférieures à l'objectif établi à 40%.

Objectifs de l'action en 2014 : l'association devra accueillir 15 personnes bénéficiaires du RSA et atteindre un taux de retour ou d'accès à l'emploi ou à la formation de 40% à l'issue de l'action. Une attention particulière sera portée au profil des personnes recrutées.

Proposition à hauteur de 120 000 euros.

Montant total de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
1 235 960 euros	120 000 euros

2. L'entreprise d'insertion « APTIMA »

Intitulé de l'action : Action en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et adultes du Mantois.

Description synthétique de l'action : APTIMA, Entreprise d'Insertion, propose une activité d'insertion par l'économique avec comme support :

- la gestion d'un centre de tri,
- la gestion d'une déchetterie,
- des prestations de service (entretien du réseau incendie et espaces verts, conditionnement).

Cette activité s'appuie sur un accompagnement socioprofessionnel individualisé. APTIMA est conventionnée dans ce cadre pour 20 postes par la DIRECCTE. Sur ces postes, elle s'engage à accueillir 15 bénéficiaires du RSA.

Secteur géographique de l'action : Mantois.

Bilan de l'action en 2013 : 31 salariés ont été accueillis dans la structure dont 13 Bénéficiaires du RSA.

Le taux de retour ou d'accès à l'emploi s'élève à 50 %, donc supérieur à l'objectif de 40%.

Objectifs de l'action en 2014 : l'association devra accueillir 15 personnes bénéficiaires du RSA et atteindre un taux de retour ou d'accès à l'emploi ou la formation de 40% à l'issue de l'action ; l'attention particulière sur le profil des personnes accueillies devra être maintenue.

Reconduction à hauteur de 60 000 euros.

Montant total de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
1 189 518 euros	60 000 euros

Pour chacune de ces actions, le versement de la subvention s'effectuera à hauteur de 80%, dès la signature de la convention et le solde de 20%, à la fin de l'action sur présentation des résultats obtenus, conformément à l'article 7 de la convention type annexée à la délibération.

3. LES ACTIONS D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISE.

La création d'entreprise est une opportunité d'insertion professionnelle pour les Yvelinois en difficulté bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). L'observation des résultats depuis plusieurs années permet d'affirmer que plus d'un sur quatre des futurs créateurs qui entament la démarche crée son activité ou retrouve un emploi lorsqu'il bénéficie d'un accompagnement adapté.

Ces actions sont inscrites dans le volet Insertion professionnelle du Programme Départemental d'Insertion. Les cinq structures pour lesquelles un financement est proposé doivent permettre de répondre aux besoins d'accompagnement des créateurs d'entreprise, à chacune des étapes d'avancement de leur projet de création (validation, financement du projet, accompagnement et financement post-crétion). Elles interviennent sur l'ensemble du territoire.

- la BGE Yvelines et l'association Suzanne Michaux (sur Versailles et Houilles), interviennent pour l'accompagnement du porteur de projet, jusqu'à la création ou au retour à l'emploi.
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines, propose un accompagnement spécifique pour les bénéficiaires du RSA créateurs comportant outre l'accompagnement à la validation du projet, une formation de 5 jours pour le créateur.
- l'ADIE (l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique) et YVELINES ACTIVES expertisent le projet de financement et agissent pour faciliter l'accès au microcrédit et au crédit bancaire des demandeurs d'emploi.

En 2013, 338 bénéficiaires en projet de création ont été reçus, informés et accompagnés dans leur projet par BGE 78 et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines (CMAY).

27 projets ont été financés par les deux opérateurs ADIE et Yvelines Actives.

86 ont créé ou financé leur activité, soit 27 %.

1. Association « BGE Yvelines »

Description de l'action : Accueil et accompagnement, individuel et collectif des porteurs de projets de création d'entreprise bénéficiaires du RSA.

Cette action est complétée par la mise en place d'un suivi post – création pour 15 bénéficiaires ayant créé en 2014 et 5 en 2013, ceci pour une durée de 18 mois.

Bilan des bénéficiaires du RSA accompagnés en 2013 :

- 286 personnes ont bénéficié d'un accompagnement :
- 194 nouveaux porteurs de projet
- **109 d'entre eux ont retrouvé une activité dont 25 ont retrouvé une activité salariée et 40 ont créé leur entreprise. De plus 44 sont accompagnés en post-crétion.**

La subvention accordée en 2013 était de 93 000 euros.

Objectif de l'action en 2014 : La BGE Yvelines confirme son efficacité dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA potentiellement créateurs de leur activité.

Une nouvelle action innovante sera développée en 2014 :

La mise en place d'un suivi post – création pour 15 bénéficiaires ayant créé en 2014 et 5 en 2013, ceci pour une durée de 18 mois.

La BGE Yvelines bénéficie d'une convention pluriannuelle 2012 à 2014. L'avenant financier 2014 sera de **93 000 €**.

2. Association « SUZANNE MICHAUX »

Description de l'action : action de proximité d'aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi de Versailles et ses environs et de Houilles. L'association évalue le projet de création d'entreprises par une étude de faisabilité commerciale, par l'élaboration d'un plan de financement et des formalités de création. Elle apporte un soutien individualisé pouvant aller jusqu'à un accompagnement physique dans les démarches.

Secteur géographique de l'action : Grand-Versailles et environs et Houilles.

Bilan de l'action en 2013 : 31 personnes bénéficiaires du RSA accompagnées dont 5 ont retrouvé une activité soit 33 % des personnes accompagnées.

Objectifs de l'action en 2014 : l'association s'engage à accueillir 30 bénéficiaires du RSA.

Proposition à hauteur de 7 500 euros.

Montant total de l'action	Subvention départementale 2014 proposée
16 550 euros	7 500 euros

3. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines

Description de l'action : parcours d'accompagnement jusqu'à l'immatriculation pour les bénéficiaires du RSA porteurs d'un projet de création d'entreprise artisanale dans les Yvelines.

L'ensemble des créateurs d'activité dans le secteur artisanal a obligation de se référer à la CMAY, ce qui permet de capter un public de créateurs orientés TPE, travailleurs indépendants ou auto-entrepreneurs.

Le dispositif de la CMAY est conçu pour sensibiliser les créateurs en projet aux contraintes de la gestion d'entreprise et pour ceux dont le projet aboutit, il est proposé une formation de 5 jours qui permet de mieux préparer le futur créateur à ses responsabilités.

La CMAY aide ensuite le créateur à accomplir les formalités d'immatriculation et s'il le souhaite poursuit l'accompagnement jusqu'à un an après la création.

Public cible : 50 bénéficiaires porteurs de projet accueillis, 25 créateurs formés et suivis.

Bilan de l'action 2012/2013 : 24 personnes ont été accueillies, 22 ont intégré le dispositif, 17 ont validé leur projet (71 %) et 7 ont créé leur activité. 16 d'entre eux ont pu suivre le stage de 5 jours de « préparation à l'installation ».

La nouvelle action a nécessité une sensibilisation des prescripteurs, ce qui a pénalisé le nombre de bénéficiaires accueillis. Par contre, en matière de validation de projet et de suivi des créateurs le score est à 90 % de l'objectif.

Objectif de l'action en 2014 : 50 bénéficiaires accueillis et informés, 25 suivis en phase de création et de post création.

La subvention proposée pour 2014 est de **26 220 euros**.

4. Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Description de l'action : financement et accompagnement des bénéficiaires du RSA exclus du système bancaire dans leur projet de création d'entreprise ou son développement.

L'ADIE accueille le porteur de projet de création d'entreprise entravé dans son initiative faute d'accès au crédit bancaire. Elle l'accompagne dans la perspective de l'éligibilité de son projet au financement du prêt de l'ADIE. Elle instruit les demandes de prêt et gère le dossier jusqu'au remboursement du prêt dont le montant est compris entre 3 000 euros et 7 000 euros.

Dans le souci d'augmenter le taux de pérennité des entreprises financées, l'ADIE met en œuvre, depuis trois années, un accompagnement post-crédit et post-financement sur 24 mois, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles compétents dans les domaines de l'administration d'entreprise, de la comptabilité et de la gestion, du développement commercial et de l'accompagnement à la bancarisation.

Bilan 2013 : L'ADIE a assuré 68 entretiens consécutifs à une première demande.

- 40 bénéficiaires du RSA ont été accueillis et ont bénéficié d'un diagnostic de financement,
- 48 ont été orientés vers des structures d'accompagnement partenaires en raison de la nature du projet,
- 23 créations d'entreprises ont été financées.

La subvention accordée en 2013 était de 55 000 €

L'ADIE a multiplié les actions de communication visant à renforcer sa visibilité, développé de nouveaux partenariats et stabilisé sa présence globale sur le terrain.

Les résultats ont retrouvé un niveau satisfaisant, même si à ce jour la présence de l'ADIE sur le département se limite à 1,5 Equivalent Temps Plein (ETP). Un ETP supplémentaire doit être affecté au territoire yvelinois en 2014.

Objectif de l'action en 2014 : l'action de l'ADIE s'est consolidée au cours de l'année 2013 et les résultats ont été presque atteints en terme d'accompagnement et de financement.

En conséquence, il est proposé une subvention de **55 000 euros** pour un objectif de 35 accompagnements/financements et 70 nouveaux accompagnements post-crédit.

5. Association « YVELINES ACTIVES »

Description de l'action : approuvé par l'Assemblée Départementale le 20 mars 2009, le Fonds de Garantie Départemental YVELINES ACTIVES est destiné à favoriser les initiatives créatrices d'emploi par et pour des personnes en difficulté.

L'association propose un dispositif d'accompagnement financier solidaire au service des priorités du Département en matière d'emploi et d'insertion par l'activité économique.

Une nouvelle convention triennale est en cours du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Résultats de la deuxième année de convention 2012 à 2014 : le financement ou l'appui au financement de ces dossiers a permis la création ou la consolidation de plus de 375 emplois. A noter que le taux d'emploi par entreprise est supérieur à celui observé en Ile-de-France (1,5), avec 1,9 emploi en Yvelines. Les demandeurs d'emploi de plus de 6 mois qui ont bénéficié du Fonds de garantie représentent 66% du total contre 54% en Ile-de-France. En 2013, grâce au portage par Yvelines Actives du prêt à taux zéro, 10 bénéficiaires du RSA ont pu ainsi créer leur activité.

Objectif de la convention 2012 à 2014 : pour la durée de la convention triennale, Yvelines Actives se propose d'atteindre un total de 300 dossiers financés. Sur les 2 premières années le cumul est de 200 dossiers garantis (hors IAE).

En 2013, Yvelines Actives s'est fixé un objectif de 100 dossiers financés pour la création ou la consolidation de près de 200 emplois. 104 dossiers ont été présentés au comité des financeurs. 100 dossiers ont été financés. Ainsi que 11 dossiers de financement de Structures d'Insertion par l'Activité Economique soutenant ainsi la création et le maintien dans l'emploi de 75 bénéficiaires du RSA dans ces structures.

Suite à l'étude réalisée sur le secteur de l'Economie Sociale Solidaire (ESS) dans les Yvelines, Yvelines Actives se positionne comme généraliste pour renforcer son action pour la création de structures créatrices d'emplois dans l'économie solidaire et apporter son expertise dans le secteur.

Public ciblé : demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise dont bénéficiaires du RSA, et Structures de l'Insertion par l'Activité Economique et de l'économie solidaire.

Pour l'année 2014 : il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de **100 000 euros**, pour 110 financements réalisés, correspondants à un budget global de fonctionnement de 399 000 euros. Un avenant financier pour 2014 est soumis à l'assemblée départementale.

Pour chacune de ces actions, le versement de la subvention 2014 s'effectuera à hauteur de 80%, dès la signature de la convention et le solde de 20%, à la fin de l'action sur présentation des résultats obtenus, conformément à l'article 7 de la convention type annexée à la délibération.

4. AUTRES ACTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INSERTION DEPARTEMENTAL

1. Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) : BGE Yvelines

Description synthétique de l'action : le Dispositif Local d'Accompagnement a pour objectif d'aider au développement et à la professionnalisation du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique et à pérenniser les emplois du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique. Créé en 2001 à l'initiative de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignation, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) existe sur l'ensemble du territoire national. Il est financé par différents partenaires : Etat, Caisse des Dépôts et Consignations et collectivités locales.

Depuis 2004, le DLA des Yvelines s'adresse à des structures générant des activités d'utilité sociale, ayant créé au moins un emploi (associations, structures d'insertion, coopérative de type SCIC, SCOP...). L'action du DLA consiste alors à effectuer un diagnostic global et approfondi de l'activité associative, diagnostic qui permet de définir des axes de travail avec les dirigeants des associations incluant des mesures d'accompagnement individuel et collectif. Les actions d'ingénierie préconisées vont chercher à professionnaliser les structures et à renforcer les compétences de leur personnel, notamment en matière administrative et financière.

Ce dispositif fait l'objet d'un appel à projet et donne lieu à un conventionnement de trois ans entre l'Etat et la structure sélectionnée qui est la BGE Yvelines pour la période 2014-2016.

Public ciblé : 70 associations du département des Yvelines.

Secteur géographique de l'action : Département des Yvelines. Siège à Epône, bureaux à Achères, Plaisir, Poissy, Les Mureaux, Montigny-le-Bretonneux, Sartrouville, Versailles et Mantes-la-Jolie.

Les données recueillies par la BGE Yvelines font état de l'intérêt de la mise en œuvre du DLA¹ tant pour l'emploi que pour la professionnalisation des structures yvelinoises accompagnées : progression de 15% du nombre de salariés en « Equivalent Temps Plein » ; diminution du nombre de contrats aidés de 50% ; consolidation de la situation économique et financière pour 2/3 des structures interrogées.

Compte tenu de la qualité de l'accompagnement mené par la BGE Yvelines et compte tenu du conventionnement triennal qui lui a été accordé par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations pour porter encore durant trois ans le DLA, il est proposé d'accorder le cofinancement départemental dans le cadre d'une convention triennale 2014-2016, d'un montant de 30 000 euros chaque année, soit au total 90 000 euros.

La subvention attribuée pour l'année 2014, sera versée à hauteur de 80% à la signature de la convention. Le versement des subventions pour les années 2015 et 2016 s'effectuera à hauteur de 80% conjointement au versement du solde de 20% de l'année précédente. Le solde sera versé chaque année sur présentation d'un bilan financier, d'un rapport d'activité et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs mentionnés dans la convention.

¹ Chiffres de l'année 2012, d'après une enquête auprès de 11 structures ayant bénéficié de l'accompagnement de la BGE Yvelines.

Montant total de l'action prévisionnel/annuel	Subvention 2013	Subvention départementale annuelle proposée (2014-2016)
326 500 euros	30 000 euros	30 000 euros

Conformément au Programme Départemental d'Insertion, je vous propose d'attribuer cette subvention annuelle d'un montant de 30 000 euros, soit au total 90 000 euros sur trois ans.

2. DEFI-Services : Action de développement commercial

Objectif et description de l'action : Défi-Services est une Association Intermédiaire dont le siège est situé à Chanteloup-les-Vignes et qui intervient dans les domaines du nettoyage, du bâtiment et des espaces verts. Elle dispose d'une antenne à Conflans-Sainte-Honorine. Elle accompagne près de 300 personnes en difficulté d'insertion. Elle met en place, dans le cadre de cette action, un plan de développement commercial destiné à récupérer 10 000 heures de mise à disposition pour ses salariés en parcours que la structure a perdues pendant l'année qu'elle a consacrée à sa réorganisation (changement d'équipe de direction et nouveaux locaux pour l'accueil du public et des clients). Ces heures supplémentaires de mise à disposition sont nécessaires à l'équilibre financier.

Pour ce faire, la structure doit :

- concevoir, produire et distribuer des supports de communication (flyers, affiches, site internet),
- réaliser des travaux pour l'amélioration du visuel commercial de l'agence de Conflans-Sainte-Honorine.

Résultats attendus : les résultats attendus sont fixés dans la convention avec la structure. Ils sont établis comme suit :

- progression des heures de mise à disposition : de 41 000 heures en 2013 à 51 000 heures fin 2014,
- nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés : 25 minimum,
- taux de sortie dynamique vers l'emploi envisageable (sur une durée d'accompagnement de 6 à 24 mois) : 50%, en conformité avec la convention triennale avec le Département sur l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA, approuvée le 13 juillet 2012 et signée le 10 août 2012.

Ce dossier satisfait les critères du dispositif d'appui aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique adopté par l'Assemblée Départementale le 10 juillet 2008 sur son volet « développement commercial ». La demande de subvention de 10 000 € ne dépasse pas le plafond prévu au dispositif. Le dispositif départemental encourageant les cofinancements, il est toutefois demandé à la structure d'associer un autre co-financeur à son projet, Etat, Région ou collectivité. Il est proposé une subvention de 8 000 € dont le versement dépendra de l'existence du co-financement complémentaire.

Coût de l'action : 21 438 €

Subvention du Département à hauteur de 37%

Structure	Coût total de l'action	Subvention départementale demandée	Subvention départementale 2014 proposée
DEFI Services	21 438 €	10 000 €	8 000 €

Conformément au Programme Départemental d'Insertion, je vous propose d'attribuer cette subvention d'un montant total de 8 000 euros et de conditionner son versement à un complément du co-financement de l'action.